

APPLICATION DES NOUVELLES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE DU PC 53

1. LES TEXTES

Cinq joueurs qui n'ont pas atteint l'âge de **21** ans au début de la saison (1^{er} juillet) et qui figurent sur la liste des joueurs de l'équipe **d'une** division inférieure, peuvent être alignés dans **la seule équipe de la division immédiatement supérieure pour cette équipe**. Ces joueurs ne pourront disputer que trois rencontres par week-end, jeunes y compris.

2. CONSEQUENCES

- 2.1. L'âge des jeunes joueurs pouvant évoluer dans plusieurs équipes est ramené de 23 à 21 ans.
- 2.2. Ces jeunes joueurs ne peuvent plus qu'être alignés que dans 2 équipes : l'équipe sur la liste de laquelle ils figurent ET SEULEMENT l'équipe de la division immédiatement supérieure.

3. APPLICATIONS

- 3.1. Les nouvelles règles s'appliquent pour les clubs qui alignent des équipes seniors en compétitions régionales et/ou provinciales.
- 3.2. Les nouvelles règles NE s'appliquent PAS pour les clubs qui alignent des équipes seniors en compétitions nationales. (Pas de changement pour les articles PCD 138 et PCD 174bis)
- 3.3. Les nouvelles règles s'appliquent pour les clubs qui alignent des équipes seniors en compétitions nationales et/ou régionales ou provinciales.

Bien que le CDA ait attiré l'attention des membres de la Commission Législative sur l'avenir des clubs alignant une équipe en nationale et une autre équipe en régionale ou en provinciale, et qu'il ait recommandé de trouver une solution qui ne préjudicie pas les clubs AWBB qui évoluent en nationale face à leurs adversaires de la VBL, la CL a souhaité l'application intégrale du nouveau règlement aux clubs alignant des équipes en nationale et/ou en régionale ou provinciale,

4. EXEMPLES

4.1. Un club aligne 1 équipe senior en P1, P3 et P4

- Les joueurs de moins de 21 ans inscrits sur la liste P4 peuvent être aussi alignés mais uniquement en P3 et non en P1.
- Les joueurs de moins de 21 ans inscrits sur la liste P3 et peuvent être alignés en P1

4.2. Un club aligne 1 équipe senior en R2, P1, P3 et P4

- Les joueurs de moins de 21 ans inscrits sur la liste P4 peuvent être aussi alignés mais uniquement en P3 et non en P1 ni en R1
- Les joueurs de moins de 21 ans inscrits sur la liste P3 peuvent être aussi alignés mais uniquement en P1 et non en R2
- Les joueurs de moins de 21 ans inscrits sur la liste P1 et peuvent être aussi alignés en R2

4.3. Un club aligne 1 équipe senior en N3, R2, P1, P3 et P4

- Les joueurs de moins de 21 ans inscrits sur la liste P4 peuvent être aussi alignés mais uniquement en P3 et non en P1 ni en R2.
- Les joueurs de moins de 21 ans inscrits sur la liste P3 peuvent être aussi alignés mais uniquement en P1 et non en R2 ni en N3
- Les joueurs de moins de 21 ans inscrits sur la liste P1 et peuvent être aussi alignés mais uniquement en R2 et non en N3
- Les joueurs de moins de 21 ans inscrits sur la liste R2 et peuvent être aussi alignés en N3